



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 112318

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement quant à l'extension éventuelle de la TVA au taux réduit de 5,5 % applicable aux ventes de biens immobiliers dans le secteur social depuis 2004, à la vente d'appartements neufs ou anciens après rénovation et destinés à l'habitation en résidence principale de personnes âgées de soixante-dix ans et plus en centre-ville de plus de 10 000 habitants. Cela pour offrir aux nombreuses personnes concernées un habitat adapté à leurs nouveaux besoins, stimuler la promotion immobilière en déficit d'un million de logements et encourager la rénovation du parc immobilier des centres urbains.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112318

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12861